



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 17 JUIN 2025

République Française  
Liberté - Égalité - Fraternité

<b>Nombre de Conseillers en exercice :</b>	<b>35</b>
<b>Nombre de votants:</b>	<b>35</b>
<b>Nombre de présents :</b>	<b>28</b>
<b>Convocations :</b>	<b>11 JUIN 2025</b>

**Étaient présents :** M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENOU, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Hervé DEMORGNY, Mme Adeline POLLET, M. Clément THEODORE, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, M. Luc LESIEUR, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Gérard GUILLOPE, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane FERRAND, M. Mohammed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DIANISSY, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, M. Pierre JOSELIER, Mme Khadija EL ARRAM, M. Jean-Baptiste BARDET, Mme Julie GODICHAUD, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, M. Benoît HEBERT, M. Stéphane DELAHAYE et Mme Catherine DEPITRE.

--ooOoo--

**Étaient absents excusés :**

- M. Christophe DELAMARE	Pouvoir à M. Pierre CAREL
- Mme Luce PANE	Pouvoir à M. Alexis RAGACHE
- M. Stéphane BORD	Pouvoir à M. Pierre-Arnaud PRIEUR
- Mme Mathilde LESAGE	Pouvoir à Mme Eve COGNETTA
- Mme Evelyne DENOYELLE	Pouvoir à Mme Edwige PANNIER
- Mme Lisa MADELEINE	Pouvoir à M. Hervé DEMORGNY
- Mme Sylvie FAURE	Pouvoir à Stéphane DELAHAYE

--ooOoo--

Monsieur Stéphane FERRAND remplit les fonctions de Secrétaire.

**OBJET :** Renforcement du soutien de la Ville à ses marchés

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2022/108 du Conseil Municipal du 8 décembre 2022 ayant pour objet la mise à jour des tarifs de droit de Places.

Considérant le rôle central des marchés dans l'animation de la vie locale et le soutien à l'économie de proximité,

Considérant la nécessité d'adapter les outils d'action municipale pour renforcer leur attractivité,

Il est proposé au Conseil Municipal de renforcer le soutien de la Ville à ses marchés autour de trois axes :

### 1. Municipalisation des animations sur les marchés

Avec la dissolution du Comité de Promotion des Marchés (CPM), la Ville assume désormais pleinement l'organisation et le pilotage des animations sur l'ensemble des marchés communaux. Cette reprise permettra de maintenir la proposition d'animations, une coordination directe avec les services municipaux, et enfin une capacité d'adaptation des propositions.

### 2. Révision des tarifs de droit de place : une baisse ciblée pour soutenir les marchés de semaine

Afin d'encourager la fréquentation des marchés, en particulier ceux de semaine, la Ville adopte une nouvelle grille tarifaire applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2025 :

TARIFICATION DES MARCHES COMMUNAUX	COMMERÇANT ABONNE	COMMERÇANT NON ABONNE
Droit de places en semaine : du lundi au vendredi	1.5 €/mètre linéaire *	1.80 €/mètre linéaire *
Droit de places le week-end : samedi et dimanche	2 €/mètre linéaire *	2,40 €/mètre linéaire *
Droit de place pour les marchés événementiels : marchés artisanaux, marché de Noël...	1 €/mètre linéaire *	
Droit au raccordement électrique (pour l'ensemble des marchés)	2.50 € par marché	
<i>* Tarifs indiqués par mètre linéaire de façade marchande et par marché</i>		

Elle sera réactualisée au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année sur la base de l'évolution de l'indice des prix des loyers commerciaux.

### 3. Développement de nouveaux formats de marchés

Fort du succès des expérimentations menées en 2024 et 2025, la Ville souhaite poursuivre les essais de nouveaux formats et diversifier l'offre de marchés :

- Marchés événementiels (marchés artisanaux, de Noël...) qui ont été de belles réussites et pourront progressivement être pérennisés si les résultats satisfaisants sont confirmés.
- Marchés de fin de journée ou marchés saisonniers : testés notamment place Voltaire, ces formats connaissent un réel succès. Après la journée de travail ou la sortie d'école, ces rendez-vous pour le moment testés à la période estivale, invitent à la détente et à la découverte de bons produits.
- « After marchés » : avec des horaires prolongés, et des propositions complémentaires, ces formats conviviaux seront développés avec les commerçants et partenaires locaux.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 30 voix pour et 5 abstentions, en décide ainsi.**

**La délibération est adoptée à la majorité.**



Le Registre dûment signé,  
Pour extrait conforme,  
Maire,  
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

